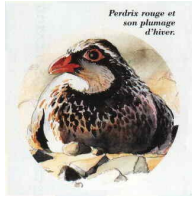


Association de chasse "La Perdrix"



Identifiant de l'organisme : N° SIREN 782444210 - Code APE 92GC.

Dénomination : Association communale de chasse

Catégorie juridique : association déclarée

Effectif : 0 salarié

Nombre d'établissements actifs : 1

Identifiant de l'Etablissement N° SIRET 782444210 00010- Code APE 9260.

REFERENCE N° D 1302 2897956

Battue aux chevreuils [\[lire\]](#)

Pour info :

Après un recours introduit auprès de la DDA 05, le Président a obtenu deux chevreuils supplémentaires ce qui fait 8 chevreuils à prélever .

[Assemblée Générale juin 2009](#)

[Prélèvement gibier](#)

[Compte rendu de la réunion du bureau du 14 août 2008 \(pdf\)](#)

[Compte rendu de l'Assemblée Générale du 13 juin 2008 \(pdf\)](#)

Pour lire ces fichiers au format pdf, téléchargez gratuitement Adobe Reader



AMIS CHASSEURS

respectez la nature, l'environnement, les cultures, les promeneurs et les règles de sécurité !

CONSIGNES ET SONNERIES POUR LA CHASSE EN BATTUE

SECURITE

VINGT CONSIGNES DE SECURITE PRECONISEES POUR LA CHASSE EN BATTUE



1. Tout chasseur est responsable de ses actes.
2. Vous devez être porteur de votre permis de chasse.
3. Dans les véhicules, votre arme est déchargée et placée dans son étui.
4. A pied, vous vous déplacez carabine culasse ouverte ou fusil cassé.
5. Le chef de battue vous désigne votre poste.
6. Vous ne changez de poste en aucun cas.
7. Vous repérez vos voisins et vous vous signalez auprès d'eux.
8. Vous ne tirez qu'à balles.
9. Vous ne chargez votre arme que lorsque la battue est ouverte.
10. Vous ne tirez que sur un animal clairement identifié, le tir s'effectue au rembourcher. Il est interdit de viser dans la traque et de balayer la ligne des postes.
11. Vous ne tirez en aucun cas dans la traque.
12. Vous ne tirez pas les animaux rentrant dans la traque.
13. Votre tir doit être fichant, le tir assis ou à genoux est interdit. Le tir en direction des habitations ou routes est interdit.
14. Vous respectez un angle de tir égal ou supérieur à 30° par rapport à vos voisins.
15. Vous ne tirez pas un gibier près de votre voisin et à plus forte raison au-delà de son poste, cela par sécurité et courtoisie.
16. Dans une harde de chevreuils, vous ne tirez qu'un animal.
17. Vous ne tirez pas sur un gibier au-delà de 30 mètres avec un fusil, ou au-delà de 100 mètres avec une carabine.
18. La fin de la traque sera sonnée par trois coups longs. Les armes seront déchargées et les sonneries répétées.
19. Chaque tir sera systématiquement vérifié (impact, poils, sang etc...).
20. Enfin soyez attentif au moindre bruit, les promeneurs et cueilleurs de champignons ont le droit d'être en forêt !

DES SONNERIES IDENTIQUES POUR TOUS

Début de battue : un coup long
Chevreuil mort : deux coups
Sanglier mort : trois coups
Fin de battue : trois coups longs